

Portage par l'Établissement de l'étude « Ressource en eau de la Chaîne des Puys »

- Présentation du contexte général

Les coulées volcaniques de la Chaîne des Puys sont situées sur le territoire des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Allier aval et Sioule, tous deux portés par l'Établissement.

La nappe de la Chaîne des Puys présente une bonne qualité et est aujourd'hui exploitée majoritairement pour la production d'eau potable et d'eau embouteillée. Cette ressource souterraine reste cependant peu connue, très vulnérable et complexe à étudier de par sa formation géologique particulière. Identifiée comme ressource en eau souterraine stratégique à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, cet aquifère est ainsi qualifié de nappe à réserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP) par le SDAGE 2016-2021.

Par sa disposition 6E-2, ce dernier indique qu'un schéma de gestion peut être élaboré par les Commissions locales de l'eau (CLE), afin de préciser les prélèvements, autres que ceux réservés à l'eau potable par adduction publique (AEP), qui peuvent être autorisés par la suite. En l'absence d'un tel schéma, seuls les prélèvements supplémentaires sur la ressource pour l'AEP peuvent être acceptés. A titre indicatif et non-exhaustif, il peut être évoqué pour 2016 les demandes de nouveaux forages/prélèvements dans cette nappe effectuées par la ville de Clermont-Ferrand ou encore la société des eaux de Volvic.

La mise en place d'un schéma de gestion sur la Chaîne des Puys est en déclinaison inscrite dans les dispositions des SAGE Allier aval (2.1.1) et Sioule (3.1.1).

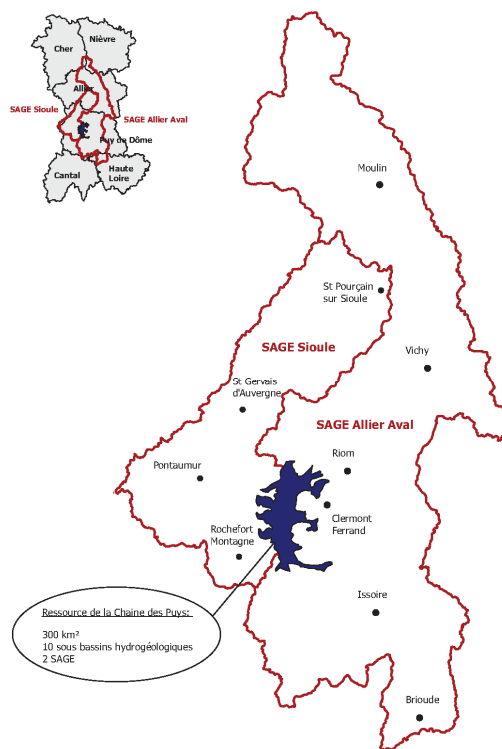
- Rappel de la démarche entreprise depuis 2014

Dès 2014, les deux CLE ont souhaité engager un programme de recherche sur plusieurs années afin de renforcer les connaissances actuelles. Pour définir les faisabilités technique, administrative et financière du projet, un rapprochement s'est opéré avec le laboratoire de recherche Magmas et Volcans (Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand et Université Jean Monnet de Saint-Etienne), l'École des Mines de Saint-Etienne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), la Région Auvergne (devenue Auvergne-Rhône-Alpes depuis) et l'Établissement public Loire.

Au cours des années 2015 et 2016, le projet n'a cessé de s'enrichir au fil des échanges avec les unités de recherche et les nombreux partenaires techniques et experts associés. Un projet pluridisciplinaire a ainsi été présenté le 30 juin 2016 à la Commission inter-SAGE, puis déposé mi-juillet par les universités, en tant que porteur de projet, auprès des services de l'Agence de l'eau.

Le 28 septembre dernier, la commission de pré-programmation de l'AELB a ajourné l'instruction de la demande d'aide financière en raison notamment du montant du projet jugé élevé et de la nature du porteur de projet, en précisant sur ce dernier point qu'il devait être porté par une collectivité et en priorité par la structure porteuse des SAGE à savoir l'Établissement public Loire.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la sollicitation des deux Présidents de CLE en date du 9 décembre 2016, dont copie est produite en annexe.



Depuis lors, des réflexions ont été menées par l'Etablissement pour trouver une solution alternative qui respecterait les principes suivants :

- répondre aux demandes et aux besoins des deux CLE ;
- garantir la nature et la qualité des résultats attendus d'un tel projet ;
- intégrer la production des chercheurs (depuis plus de 2 ans) pour construire le contenu du projet ;
- garantir une gestion administrative simple tout en assurant le financement indispensable.

Après plusieurs échanges avec les partenaires financiers et techniques et en accord avec les Présidents de CLE, il se dégage un premier scénario d'opération collaborative dans laquelle l'Etablissement assurerait le rôle de chef de file, soit le portage technique et administratif du projet. A ce titre, l'EP Loire élaborerait et introduirait, pour le compte du partenariat, une demande commune de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion du FEDER Auvergne, et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Il est à noter que cette proposition d'organisation a reçu un accord de principe de la Direction des Fonds Européens de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

En l'état, un second scénario visant à passer par une prestation de service n'a pas été retenu à raison des interrogations qu'il soulève, notamment par rapport :

- à la rédaction d'un cahier des charges faisant abstraction des éléments déjà produits par les universités ;
- au respect des règles de mise en concurrence si les universités venaient à répondre à l'appel d'offres ;
- à la qualité des résultats susceptibles d'être obtenus compte tenu de la nécessité de se baser sur de la recherche appliquée pour mieux appréhender le fonctionnement de cette nappe.

Il est proposé au bureau :

- de donner un accord de principe favorable pour que l'Etablissement assure le portage administratif et technique de l'étude « Ressource en eau de la Chaîne des Puys » ;
- d'autoriser le Président de l'Etablissement à solliciter officiellement les partenaires financiers ;
- d'autoriser le Président à signer la convention partenariale encadrant les relations entre l'Etablissement et ses partenaires ;

A titre indicatif, le cofinancement sollicité pour cette opération (à hauteur de 100% du coût total prévisionnel de l'ordre de 0,6 M€, pour une réalisation étalée a priori sur 3 ans) ne pourrait être engagé qu'une fois les modalités financières stabilisées et après inscription au budget lors d'une prochaine décision modificative.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.



RECEPTION LE	15 DEC. 2016
EXPEDITION	
NUMERO	2672
DATE	
HEURE	
COM	X SAGE
	Signale X

Objet
Demande de portage de l'étude
« Ressource en eau de la Chaîne des
Puys »

Références
PE/MLB/2016-19

Dossier suivi par
Maïna LE BAGOUSSE
maina.lebagousse@eptb-loire.fr
et Margaux CLAIN
margaux.clain@eptb-loire.fr

Monsieur Daniel FRECHET

Président de l'Etablissement Public Loire
2 quai du Fort Alleaume
CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX

Le 9 décembre 2016

Monsieur le Président,

Dans la continuité des entretiens que nous avons eu le 7 décembre lors du Conseil syndical de l'Etablissement Public Loire ; nous revenons vers vous afin de vous confirmer notre demande et mieux la préciser.

Nos deux commissions locales de l'Eau, Sioule et Allier Aval, ont toutes les deux une partie de la Chaîne des Puys sur leur territoire.

Nos deux SAGE, qui sont tous les deux portés par l'EP Loire et en phase de mise en œuvre, ont fait figurer dans leurs PAGD respectifs la nécessité de faire une étude approfondie sur la ressource en eau de la Chaîne des Puys.

En effet cette ressource en eau mal connue, essentiellement destinée à l'alimentation humaine fait l'objet de nombreuses autres pressions.

Les 2 CLE envisagent de faire cette étude ensemble.

Nous avons l'opportunité de faire faire cette étude qui s'apparente plus à un sujet de recherche par une équipe d'étudiants de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne et de l'Université de Clermont-Ferrand.

Ces élèves ingénieurs et chercheurs, sous la conduite de leurs formateurs nous proposent une étude que nous ne pourrions jamais obtenir autrement et certainement pas au même prix.

Le financement est normalement assuré à 100% avec une part Agence de l'Eau Loire Bretagne et une part FEDER Auvergne (axe environnement).

Le problème est que l'Agence ne veut pas (ou ne peut pas) subventionner les Universités. Elle ne peut que subventionner des collectivités.

Il nous faut donc trouver une collectivité porteuse du projet d'étude qui aura à faire les demandes officielles de subvention mais pour laquelle il n'y aura aucun coût financier.

	Info	Serveur	Tableau
Scan	BR		
Att°	LB		

Siège de la CLE du SAGE Allier Aval

Hôtel de région Auvergne-Rhône-Alpes
Etablissement public Loire
59 boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tel. 04 73 31 82 06

Siège de la CLE du SAGE Sioule

Annexe de la Mairie
Rue des Fossés
03450 EBREUIL
Tel. 04 70 90 78 30

Structure porteuse

Etablissement public Loire
2 quai du Fort Alleaume
CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX
www.eptb-loire.fr





La collectivité portant ce projet ne peut être à notre sens que l'Etablissement Public Loire car :

- c'est la seule collectivité couvrant tout ce territoire
- l'EP Loire est la structure porteuse des 2 CLE
- ce travail est totalement dans ses compétences.

Nous vous remercions d'accorder la meilleure attention à cette demande car c'est notre seule solution pour réaliser cette étude qui nous semble très importante.

Si l'EP Loire accepte de réaliser ce travail ce sera bien sûr important pour nos CLE dont le travail prévu en phase d'élaboration des SAGE sera mis en œuvre mais nous pensons que ce sera aussi important pour l'EP Loire qui mettra ainsi une nouvelle fois en évidence ses compétences et son rôle indispensable.

Nous, Présidents des CLE Sioule et Allier Aval, sommes à votre disposition pour une rencontre si nécessaire sachant que nous ne pourrions pas laisser traiter ce sujet uniquement sur le plan technique.

Dans cette attente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Pascal ESTIER

Bernard SAUVADE

Président de la CLE Sioule

A blue ink signature of Pascal ESTIER, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Président de la CLE Allier Aval

A blue ink signature of Bernard SAUVADE, featuring a large, stylized initial 'B' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Siège de la CLE du SAGE Allier Aval

Hôtel de région Auvergne-Rhône-Alpes
Etablissement public Loire
59 boulevard Léon Jouhaux – CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tel. 04 73 31 82 06

Siège de la CLE du SAGE Sioule

Annexe de la Mairie
Rue des Fossés
03450 EBREUIL
Tel. 04 70 90 78 30

Structure porteuse

Etablissement public Loire
2 quai du Fort Alleaume
CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX
www.eptb-loire.fr